

Services d'enquêtes
Invitation n° 1000017059
Questions et réponses, série 5

Q1. Le critère TO2 « Vérification des dossiers de police » demande que l'offrant fournisse une attestation de vérification des dossiers de police. Le Canada accepterait-il une cote de sécurité « Très secret » avec endoctrinement comme étant l'équivalent?

R1. Oui, le Canada acceptera une cote de sécurité « Très secret » avec endoctrinement comme étant l'équivalent de ce que demande le critère TO2 « Vérification des dossiers de police ».